



Conseil communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 19 octobre 2023 à 18h30

Espace André Chardin à Chavigny

Étaient présent(e)s : André **BAGARD** - Philippe **BAGARD** - Jean-François **BELLOTTI** - Xavier **BOUSSERT** - Claude **COLIN** - Antoine **DESMONCEAUX** - Laurent **DIEZ** - Jean-Marc **DUPON** - Philippe **EBERHARDT** - Jean-Luc **FONTAINE** - Delphine **GILAIN** - Dominique **GOEPFER** - Gilles **JEANSON** - Daniel **LAGRANGE** - Sandrine **LAMBERT** - Rémi **MANIETTE** - Lucie **NEPOTE-CIT** - Maria Josefa **OROZCO** - Filipe **PINHO** – Patrick **POTTS** - Richard **RENAUDIN** - Lydie **ROUYER** – Anne **ROZAIRE** - Pascal **SCHNEIDER** – Danielle **SERGENT** - Marie-Laure **SIEGEL** - Laetitia **TERGORESSE** - Etienne **THIL** - Hervé **TILLARD** - Thierry **WEYER** - Denise **ZIMMERMANN**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s: Jean **LOPES** (suppléé par Philippe **BAGARD**) - Benoit **SKLEPEK** (procuration à Patrick **POTTS**) - Marcel **TEDESCO** (procuration à Anne **ROZAIRE**)

Étaient absent(e)s : Valérie **PICARD** - Jean-Claude **WICHARD**

<u>Date de la convocation</u> :	13 octobre 2023
<u>Date d'affichage</u> :	23 octobre 2023
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	35
<u>Nombre de présents</u> :	31
<u>Nombre de votants</u> :	33
<u>Secrétaire de séance</u> :	Lydie ROUYER

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Affaires et communications diverses**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 21 septembre 2023**
4. **Délibérations**

N°	Domaine	Objet
2023_ 188	Cohésion sociale	Projet éducatif territorial intercommunal - Convention
2023_ 189	Tourisme	Boucle de la Moselle – Convention 2024-2026
2023_ 190	Commande publique	Transport – Marché pointes scolaires et temps scolaire
2023_ 191	Domaine et patrimoine	Parc d'activités Brabois Forestière – agrément d'une cession
2023_ 192	Commande publique	PLUi – Avenant au marché d'élaboration
2023_ 193	Commande publique	Assurance dommages aux biens – Avenant n°2 au lot n°4
2023_ 194	Finances	Budget principal – Décision modificative n° 4

1. Affaires et communications diverses

a. Calendrier des réunions

	Conférences des maires 18h00	Conseils à 18h30	
	Espace Ariane		
NOVEMBRE	jeudi 9 novembre	jeudi 16 novembre	Bainville-sur-Madon
	jeudi 30 novembre		
DÉCEMBRE	-	jeudi 7 décembre	Chaligny
JANVIER 2024	jeudi 4 janvier	jeudi 18 janvier	Xeuilley? <i>Demande à formuler</i>

Vœux de la CCMM : mardi 23 janvier 2024 à 11h00 au Centre Culturel Jean L'Hôte à Neuves-Maisons.

b. Hommage à Annie VILLA

Filipe Pinho invite les élus à une minute de silence en mémoire d'Annie Villa, décédée il y a 10 ans alors qu'elle était présidente de la CCMM.

c. Diffusion d'une vidéo sur les métiers santé/social

Marie-Laure Siegel invite le conseil à visionner 2 vidéos de promotion des métiers du domaine sanitaire et social.

d. Présentation de l'association d'aide aux victimes – France victimes 54

Denise Zimmermann présente l'activité de l'association France victimes 54.

e. Villages d'Avenir

Filipe Pinho informe les élus que le préfet a lancé l'appel à projets « Villages d'avenir ». Ce programme est destiné à aider les communes rurales du département porteuses d'une dynamique globale à réaliser leurs projets de développement et d'équipement à travers un accompagnement en ingénierie. Il propose que les 10 communes éligibles en Moselle et Madon s'accordent sur une commune candidate, en lui apportant leur soutien, étant donné que seules 10 à 15 communes sur 400 seront retenues à l'échelle de la Meurthe-et-Moselle. Pascal Schneider apporte son soutien à cette démarche en sa qualité de conseiller départemental.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Lydie ROUYER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

3. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 21 septembre 2023

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

4. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2023_188

Rapporteur :

Lydie ROUYER - Vice-présidente chargée de l'enfance et de la jeunesse

Objet :

Projet éducatif territorial intercommunal - Convention

Le projet éducatif territorial intercommunal (PEDTi) Moselle et Madon vise à garantir l'égalité des chances à tout enfant, qui y grandit, de sa naissance à son entrée dans l'âge adulte.

Il fixe les grandes orientations en matière éducative et donne lieu à la signature d'une convention matérialisant la coordination et la mise en cohérence des réponses éducatives de l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant.

Il permet d'obtenir la labellisation « Plan mercredi » qui met en avant des activités périscolaires de qualité, garantit leur qualité éducative et la qualification des personnels encadrants.

La convention, cosignée par la CAF de Meurthe et Moselle, l'Education Nationale, l'Etat, les 19 communes et la communauté de communes Moselle et Madon, s'applique à partir de septembre 2023 pour trois années scolaires.

Elaboré en collaboration avec la communauté éducative et les jeunes du territoire, le PEDTi s'articule autour de quatre enjeux majeurs :

- ⇒ **La parentalité** : le projet de devenir parent, l'accueil et l'accompagnement des parents, l'échange entre pairs, l'information, les services à la disposition des parents...
- ⇒ **L'inclusion** : l'accueil des enfants en situation de handicap, un accès garanti quel que soit son milieu social, l'équité territoriale, la place de chacun dans toutes les sphères sociales...
- ⇒ **Le développement durable** : connaître et maîtriser son environnement, développer l'éco-citoyenneté...
- ⇒ **La citoyenneté** : rendre l'enfant acteur de son territoire, éduquer aux valeurs de la République et de la laïcité, découvrir au-delà de son territoire, découvrir les enjeux du monde d'aujourd'hui et de demain...

Les actions seront engagées dans le respect des spécificités de chaque commune.

La mise en œuvre et l'application du PEDTi seront suivies par un comité de pilotage composé d'administrateurs du CIAS, de partenaires (Education nationale, direction départementale de la cohésion sociale, caisse d'allocations familiales...), de gestionnaires d'accueil et des acteurs locaux.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention entre la CAF de Meurthe et Moselle, l'Education Nationale, l'Etat, les 19 communes membres et la communauté de communes Moselle et Madon, relative au projet éducatif territorial intercommunal,

- **autorise** le président à la signer.

DÉLIBÉRATION N° 2023_189

Rapporteur :

Sandrine LAMBERT - Vice-présidente chargée des mobilités actives

Objet :

Boucle de la Moselle – Convention 2024-2026

Depuis 2015, les intercommunalités concernées (Moselle et Madon, Terres Toulouses, Bassin de Pompey, Grand Nancy), développent une démarche de promotion commune de l'itinéraire cyclable « Boucle de la Moselle ». Urbaine et rurale, elle déroule, sur 90 kilomètres, les paysages et les sites remarquables qui la jalonnent.

Depuis 2021, dans une logique de cohérence et de coordination globale des itinéraires cyclotouristiques, les 4 intercommunalités ont décidé d'intégrer au partenariat le conseil départemental, via son comité départemental du tourisme « Meurthe & Moselle, l'esprit Lorraine » par ailleurs déjà co-pilote de la promotion de « la Voie Bleue-Moselle Saône à vélo » (V50), et que ce dernier assure le suivi administratif et financier de la mise en œuvre du programme d'actions de la Boucle de la Moselle.

Pour 2024 à 2026, un nouveau plan d'actions a été validé collectivement selon les priorités définies par le comité de pilotage, s'appuyant sur une nouvelle convention pluriannuelle dont la coordination administrative et financière continue à être assurée par le comité départemental du tourisme « Meurthe & Moselle, l'esprit Lorraine ». La nouvelle convention repose sur un budget annuel global inchangé pour les 3 prochaines années de 34 000 € alimenté par les participations des 5 collectivités partenaires, dont 7 000 € par an pour la CCMM.

2 axes stratégiques prioritaires ont été retenus :

- 1- l'expérience de l'itinéraire doit être repensée en termes d'infrastructure et d'homogénéité, ainsi que sur l'aspect qualitatif et la densité de la signalétique afin de permettre aux cyclistes de pouvoir la réaliser en autonomie et en toute sécurité.
- 2- la notoriété de la Boucle de la Moselle et le développement de sa fréquentation. L'événementiel est un levier efficace pour faire connaître l'itinéraire. « Boucle en fête » sera repensé dans l'objectif de faire découvrir l'itinéraire en lui-même et inciter les populations locales et les excursionnistes, dans un rayon de 50 km, à l'emprunter.

Filipe Pinho espère qu'à ce programme d'actions les intercommunalités concernées (Terres Toulaises, Bassin de Pompey) vont ajouter la réalisation des maillons manquants de l'itinéraire cyclable, qui n'est pas encore complet, ainsi que l'amélioration de la signalétique.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention de partenariat 2024/2026 entre la communauté de communes Moselle et Madon, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle « Meurthe-et-Moselle, l'esprit Lorraine », la communauté de communes Terres Toulaises, la communauté de communes du Bassin de Pompey et la métropole du Grand Nancy, et la participation annuelle de la CCMM à hauteur de 7 000 € pour la période 2024/26,

- **autorise** le président à signer la convention.

DÉLIBÉRATION N° 2023_190

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé des transports

Objet :

Transport – Marché pointes scolaires et temps scolaire

Le service des transports en Moselle et Madon est, pour l'essentiel, assuré en régie. Toutefois la régie n'est pas intégrale. La CCMM recourt à un prestataire pour assurer les « pointes scolaires » (début de matinée et fin d'après-midi) ainsi que les transports sur temps scolaires, à destination de l'Aqua'mm et des différents sites d'activités culturelles et sportives du territoire.

Par délibérations du 16 mars 2023, le conseil communautaire a approuvé le lancement de 2 consultations relatives au transport scolaire et au transport sur temps scolaire en groupement de commandes avec Neuves-Maisons, pour un démarrage au 1er janvier 2024.

Sur la base d'une actualisation des coûts du marchés actuel, le coût estimatif annuel des prestations était fixé à 320 000 euros HT pour la partie transport scolaire et à 120 000 € HT pour la partie transport en temps scolaire.

Suite au classement sans suite de ces 2 consultations au début de l'été, il a été décidé de lancer une nouvelle consultation regroupant l'ensemble de ces besoins, en se fondant sur la recherche d'optimisations résultant de la complémentarité des trajets (début et fin de journée pour le transport scolaire, en journée pour le transport en temps scolaire). Au vu du montant des offres non retenues, dans le contexte économique actuel marqué par une forte inflation, et pour tenir compte du fait que les prix du marché actuel sont particulièrement compétitifs, le montant estimatif a été revu à la hausse de manière significative : marché à bon de commandes d'un montant annuel maximum de 720 000 € HT et d'une durée de 6 ans.

Seule l'entreprise Transdev Grand Est a répondu au groupement de commandes pour un montant estimatif annuel (simulation) de 560 000 € HT. Pour mémoire, en 2022, le montant total des commandes (hors sorties scolaires) s'établissait à 340 000 € HT, soit une augmentation de plus de 200 000 €.

Il est proposé d'autoriser le président à signer le marché avec Transdev Grand Est et de conduire, en parallèle, une réflexion pour optimiser, dans ces conditions économiques nouvelles, l'équilibre entre régie et prestation. En particulier, il pourrait être intéressant d'assurer davantage de transports sur temps scolaire en régie, afin de diminuer le recours au marché.

A l'issue de la présentation de la délibération, Hervé Tillard présente un état des lieux des transports en Moselle et Madon, et invite les élus à ouvrir une large réflexion pour repenser l'ensemble du dispositif.

Filipe Pinho trouve déjà heureux que la CCMM ait reçu une offre, tant que le marché est actuellement difficile. Il craint qu'à l'avenir des collectivités n'aient plus d'offre, et invite à se préparer à une telle situation.

Thierry Weyer explique qu'en raison des travaux de rénovation de la salle de Pulligny, les élèves devront être transportés jusqu'à Pierreville pour les repas de midi. En s'appuyant sur cet exemple, Filipe Pinho invite les élus à remettre à plat 20 ans de fonctionnement du service transports, y compris les règles posées en matière de pause méridienne.

Il souligne que pour mener ce travail, la CCMM peut s'appuyer sur une équipe technique compétente, et un vice-président qui est la référence départementale en la matière. Il souhaite poser plusieurs balises en vue de la réflexion à mener. En premier lieu, veiller à la soutenabilité financière des orientations, et travailler à l'efficacité du service par rapport aux besoins des habitants. Ensuite, la réouverture de la ligne Pont Saint-Vincent – Contrexéville implique un parking relais à Pont Saint-Vincent, voire à Bainville si aucune solution n'est trouvée compte-tenu des multiples contraintes, en intégrant le fait que la gare sera attractive bien au-delà des limites de Moselle et Madon. Par ailleurs, il faut respecter l'existence en Moselle et Madon de plusieurs axes de communication vers la métropole : la voie ferrée, mais aussi l'axe vers Brabois et celui qui relie Flavigny, Richardmémil ou Méréville à Ludres et au sud de la métropole.

Globalement, il est partisan d'un droit de regard mutuel sur la politique transports des voisins : les évolutions du réseau Stan impactent les habitants de Moselle et Madon. Il regrette qu'à l'heure actuelle des pôles majeurs comme le lycée Varoquaux, la maternité régionale ou encore l'IRR soit difficiles à rejoindre en bus depuis Moselle et Madon.

Il faut avoir l'honnêteté d'assumer qu'avec un « big bang » des autorités organisatrices dans le sud 54, le sujet de la gratuité sera sur la table, de même que le niveau du versement mobilité acquitté par les entreprises de plus de 10 salariés, aujourd'hui à 0.6% en Moselle et Madon contre 2% dans la métropole. La gratuité ne peut pas être un totem, à condition que valider l'offre de service au préalable. Enfin, la réflexion devra nécessairement inclure les modes doux et/ou alternatifs, et associer, au-delà des élus municipaux, le monde associatif.

Jean-Luc Fontaine estime qu'un dispositif d'arrêts du TER à la demande, comme cela existe en Suisse, permettrait de limiter le besoin de parking à Pont Saint-Vincent. Il se félicite des aménagements obtenus auprès de la région sur les passages à niveau. Hervé Tillard propose un déplacement dans des régions comme les Hauts de France qui pratiquent l'arrêt du train à la demande. Filipe Pinho en est d'accord, tout en étant soucieux de ne pas dégrader l'attractivité globale de la ligne en multipliant les arrêts. Plus globalement, il s'inscrit dans la perspective, partagée par la métropole, d'un service de type RER géré localement.

Pour Antoine Desmonceaux, la gare et le lycée professionnel, situés l'un en face de l'autre, sont deux enjeux majeurs pour Pont Saint-Vincent. Même si le site de la gare est extrêmement contraint, il lui paraît possible de trouver des solutions en y travaillant ensemble.

Filipe Pinho conclut en estimant important que dans ce débat, une mise à niveau d'information soit proposée à tous les élus, pour leur permettre d'y participer de manière éclairée. Il rappelle que les transports collectifs sont utilisés en majorité par les personnes qui n'ont pas d'autre choix. C'est pourquoi il faudra aussi entendre, selon des modalités à définir, les jeunes et des associations comme le Secours Populaire.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le président à signer le marché relatif au transport scolaire et sur temps scolaire avec TRANSDEV GRAND EST.

DÉLIBÉRATION N° 2023_191

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Parc d'activités Brabois Forestière – agrément d'une cession

La société SAS Imoclaire envisage d'acquérir un immeuble à construire par SEBL Grand Est, concessionnaire du parc d'activités Brabois Forestière. Cet immeuble désigné « A » dispose d'une surface de plancher prévisionnelle de 1 542 m² sur le lot 14 de la ZAC. Il est destiné à recevoir des bureaux dédiés à de l'activité tertiaire, en entrée de la tranche 1.

La vente interviendra moyennant le prix de 1 600 € HT / m² soit 1 920 € TTC / m². Le montant global de la cession est évalué à 2 467 200 € HT. Dans l'hypothèse où la surface serait modifiée, le prix sera ajusté. Le paiement de ce dernier interviendra de manière échelonnée, en fonction de l'avancement des travaux de construction.

Le conseil est amené à autoriser SEBL Grand Est à céder le bâtiment à construire par elle-même à la SAS Imoclaire.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **donne** son agrément à la SAS Imoclaire, ou toute société qui pourrait s'y substituer,
- **autorise** SEBL Grand Est à lui céder l'immeuble à construire, sur le lot 14, d'une surface de plancher prévisionnelle de 1 542 m² au prix de cession de 1 600 € HT / m², TVA en sus au taux en vigueur lors de la signature de l'acte de vente.

DÉLIBÉRATION N° 2023_192

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
PLUi – Avenant au marché d'élaboration

L'entreprise Espace et territoires est titulaire du marché relatif à l'élaboration du PLUi pour un montant de 266 157,50 € HT. Au cours des études de préparation, plusieurs lois dont la loi relative au principe du zéro artificialisation net (ZAN) ont modifié le cadre légal d'élaboration des documents d'urbanisme.

Afin de pouvoir intégrer les nouvelles préconisations, il est nécessaire de réaliser plusieurs réunions permettant d'échanger avec les communes ou les organismes associés (Etat, SCOT, département, région, chambres consulaires...)

Le montant de l'avenant correspond à une augmentation du nombre de réunions pour un montant de 962,50 € HT. Le conseil est invité à approuver la signature de l'avenant 2.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°2 au marché de l'entreprise Espace et territoires d'un montant de 962,50 € HT relatif à des réunions complémentaires,
- **autorise** le président à signer l'avenant correspondant.

DÉLIBÉRATION N° 2023_193

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Assurance dommages aux biens – Avenant n°2 au lot n°4

La Caisse intercommunale d'assurance des départements de l'Est (CIADE) est titulaire du marché d'assurance relatif aux dommages aux biens de la CCMM.

Suite à la vente d'une cellule commerciale à la Filature à Chaligny, il convient de prendre en compte la suppression de sa surface de 242 m².

La nouvelle cotisation ajustée s'élève à 16 121 € (au lieu de 16 232 €).

Il est proposé d'approuver la signature de l'avenant correspondant à ce changement.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°2 au marché de la CIADE ajustant la surface bâtie globale assurée,
- **autorise** le président à signer l'avenant n°2.

DÉLIBÉRATION N° 2023_194

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Budget principal – Décision modificative n° 4

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget principal.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget principal 2023 conformément au tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°4
BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
D-I-BAT-90-2312-552-ZONE-Agenc.et aménagement de terrains	Ajustement prévisions (opération Filinov)	-10 000,00 €	
D-I-BAT-90-2312-548-ZONE-Agenc.et aménagement de terrains		10 000,00 €	
Total		0,00 €	0,00 €

Le secrétaire,

Lydie ROUYER



Le président,

Filipe PINHO.

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2023_ 188	Cohésion sociale	Projet éducatif territorial intercommunal - Convention
2023_ 189	Tourisme	Boucle de la Moselle – Convention 2024-2026
2023_ 190	Commande publique	Transport – Marché pointes scolaires et temps scolaire
2023_ 191	Domaine et patrimoine	Parc d'activités Brabois Forestière – agrément d'une cession
2023_ 192	Commande publique	PLUi – Avenant au marché d'élaboration
2023_ 193	Commande publique	Assurance dommages aux biens – Avenant n°2 au lot n°4
2023_ 194	Finances	Budget principal – Décision modificative n° 4

